

Monsieur le Préfet de Maine et Loire  
Direction de l'inter ministérialité et du  
développement durable  
Bureau des ICPE et de la protection du patrimoine  
Place Michel Debré  
49934 ANGERS CEDEX 9

Nos réf. : 0546/ED/2012

Nantes, le 22 octobre 2012

Monsieur le Préfet,

Vous m'avez adressé, pour avis, le dossier de l'EARL JANIN au Louroux-Béconnais en vue de procéder à l'extension des capacités de production de cet élevage avicole.

Le projet a été examiné par le bureau de la CLE le 16 octobre dernier qui a rendu un avis favorable. En effet, le projet présenté respecte l'article 9 du règlement du SAGE fixant des règles de fertilisation par le phosphore dans le bassin versant de l'Erdre.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de mes respectueuses salutations.



Christian COUTURIER  
Présidente du SAGE Estuaire de la Loire